N° 42
NOVEMBRE 2025

L'ELAN DE VILLY

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE

P.02
MOT DU MAIRE

P.03
TRAVAUX DANS LA COMMUNES

P.04
INFORMATIONS MUNICIPALES

P.18
LE COIN DES ASSOCIATIONS

P.23
L'ECOLE DES SOURCES

Edwige va nous manquer…

MOT du Maire

Jean-Luc Roussel, Maire

Madame, Monsieur, chers villyssoises et villyssois,

Permettez-moi d'aborder cet éditorial en rendant hommage à Mme Edwige LEMIERE, conseillère municipale, qui est décédée brutalement le 29 septembre dernier. Elle a été conseillère municipale de 2017 à 2020 et depuis 2022. Elle participait activement à plusieurs associations et son dynamisme y était fort apprécié. Lors des réunions de conseil elle avait son franc-parler et nous n'étions pas toujours d'accord mais ses remarques étaient souvent pertinentes et faisaient avancer le conseil vers des décisions faisant consensus. Elle nous manquera beaucoup. Je formule à nouveau mes condoléances à sa famille, ses amis et ses collègues de travail.

Cette année scolaire 2025-2026 s'annonce bien puisque nous accueillons 85 enfants, contre 76 l'année dernière, essentiellement en provenance des communes de Monts-en-Bessin et de Villy-Bocage. La conséquence fut que nous avons été obligés de repousser les murs de la cantine pour y accueillir décemment les 84 enfants qui y déjeunent le midi. Ceci a été réalisé en grande partie grâce à Grégory, notre employé communal, et à quelques élus qui ont mis la main à la pâte, merci à eux.

Durant l'année écoulée d'autres travaux ont été réalisés comme la réfection de la toiture de l'école primaire, les fresques dans les cours des écoles et la réfection du chemin du Val en enrobé, pour ne citer que les principaux.

Les activités des différentes associations du village ont repris à la rentrée et vous avez de nombreuses propositions : activités, spectacles et autres réjouissances. Vous avez déjà dû recevoir dans votre boîte aux lettres l'agenda culturel de Pré-Bocage Intercom qui inclut dorénavant l'agenda culturel de L'Atelier de Villy-Bocage. Vous avez à votre porte des spectacles de qualité à des prix modiques, alors n'hésitez pas à consulter cet agenda ainsi que celui du site de notre commune **www.villybocage.fr.** Je vous rappelle également que nous pouvez aussi retrouver les informations et alertes de la commune sur l'application mobile **PanneauPocket**. C'est 100 % gratuit, 100% anonyme et 0% de publicité ! Vous pouvez la télécharger sur Play Store, App Store ou AppGallery sur téléphone ou sur tablette.

Horaires d'ouverture de la mairie : depuis deux ans maintenant la mairie est ouverte au public le mercredi de 16h30 à 18h30 mais vous pouvez toujours prendre rendez-vous en dehors de ce créneau si c'est urgent. Le téléphone de la mairie est le **02 31 77 01 66** mais si vous voulez nous contacter par mail, sachez que la nouvelle adresse est : **mairie@villybocage.fr**

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne !

Le conseil municipal de Villy-Bocage est endeuillé et vous fait part, avec émotion, du décès de Madame Edwige LEMIERE

Depuis des années, que ce soit au sein de notre Conseil municipal ou en tant que vice-présidente puis présidente depuis mars 2023 de l'association Villy-Découvertes - qui œuvre pour la protection du patrimoine local et la défense de la biodiversité, Edwige LEMIERE n'eut de cesse de prendre à bras-le-corps de nombreux projets en faveur du bâti ancien, de la langue normande tout autant qu'en faveur de nos paysages et de notre bocage, qu'elle chérissait.

Avec le souci du travail bien fait, parce que c'est ainsi qu'elle était, Edwige : travailleuse, consciencieuse et discrète.

Derrière sa discrétion, Edwige était d'une efficacité et d'une justesse redoutables. Le ton était haut quand il le fallait, l'avis était tranché à bon escient. Elle avait son avis et argumentait avec justesse. Et avec humanité aussi. Parce qu'elle avait non seulement de l'intérêt pour la Nature et pour le monde vivant, mais elle en avait tout autant dans les relations humaines. Fondamentalement.

Ton cœur aimant les pierres d'antan,
Le souffle du vent dans nos haies bocagères, tout autant ;
A l'ombre de murs de vieilles pierres normands,
Ton souvenir réside maintenant

Nature et histoire faisaient tes émois,
Tout comme nous faire découvrir du patois ;
Recenser les oiseaux de jardins, à maintes fois !
Bou Diou ! Pas maintenant ! Pas toi !

Que notre amitié entoure ta mémoire,
Que ton nom se lie à nos chemins, nos lavoirs,
Poursuivre ton œuvre ne sera pas seulement une victoire
Nous te donnerons ainsi raison d'avoir voulu si fort y croire

Dans la peine, la municipalité et l'ensemble des conseillers municipaux expriment une nouvelle fois à tous ses proches leur plus profonde compassion.

Le bulletin est élaboré par la Commission Communication, composée de :
Jean-Luc ROUSSEL (Maire), Sylvie LUBIN MACQUAIRE (adjointe), Omar TOUZANI (vice-président de commission), Sandrine BERNIER, Marie GAZEL, Noëlle GROULT et Alexandre LEBASTARD.

Contenu éditorial sous la responsabilité du Maire.
Contenu «le coin des associations» sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Impression : La Maison du Document, Caen
Imprimé en novembre 2025 en 350 exemplaires

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS LE MOIS D' OCTOBRE 2024

ECOLES

* Changement des radiateurs de la garderie.

* Nettoyage des parois extérieures des bâtiments préfabriqués de l'école pendant les vacances scolaires de février.

* Réparation du mur du cimetière jouxtant les écoles en octobre 2024.

* Installation de composteurs par le SEROC début avril sur le terrain derrière l'école primaire, les enfants de CE et CM ont été formés et sont impliqués dans leur gestion. Cela va permettre de diminuer considérablement notre volume de poubelles.

* Réalisation de deux fresques dans la cour des maternelles et celle des primaires : réalisée par les enfants des écoles avec une intervenante rémunérée par l'école avec l'aide de l'APE et de la municipalité.

* Agrandissement de la cantine durant l'été 2025 en prévision de l'augmentation des effectifs de la rentrée 2025.

TERRAIN COMMUNAL

* Fabrication et pose d'un banc auprès du terrain à boules par un apprenti maçon.

* Création d'une mare au sud du terrain communal devant la mairie.

ROUTES ET CHEMINS

* Réfection en enrobé du chemin du Val par Pré-Bocage intercom.

* Réfection de l'état de la couche de surface (PATA) des routes communales fait par l'intercom en mai 2025.

* Premier passage début juin pour l'élagage des talus.

* Réfection des marquages au sol des voies de circulation au sein du bourg effectué par l'employé communal en avril 2025.

SALLE DES FÊTES

* Réfection de la peinture de la cuisine et pose d'une cloison hydrofuge côté Est.

Divers

* Fuite d'eau à la mairie : elle a été signalée par le Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage le jeudi 24 avril 2025. Après des recherches et appel à une société de détection de fuite, la fuite a été localisée et réparée le vendredi 9 mai.

TRAVAUX EN COURS

* L'élagage des chemins piétonniers de la commune a pris du retard car l'épareuse est en cours de réparation.

* Pose d'un panneau d'interdiction des véhicules de plus de 12 tonnes chemin des Buttes.

Composteurs dans le jardin des écoles

Banc à proximité des cours de pétanque

Fresque murale dans l'école primaire

Fresque dans l'école maternelle

Agrandissement de la cantine scolaire

Réparartion du mur du cimetière

Réfection de la cuisine de la salle des fêtes

TRAVAUX À VENIR

* Elagage des routes de la commune (2ème passe) : prévu à l'automne,

* Sécurisation de la traversée du bourg par la D6 : compte tenu de l'absence de retour des organismes subventionneurs à la date de préparation du budget, le conseil municipal a décidé de reporter les travaux à une date ultérieure.

* Travaux de peinture dans la salle des fêtes.

* Rebouchage des nids de poule : leur recensement est en cours.

INFORMATIONS municipales

TÉLÉTHON 2024

Les 29 et 30 novembre, la municipalité de Villy-Bocage et ses associations se sont mobilisées pour le Téléthon 2024. La vente de crêpes, la confection et vente de sac à légumes, la course d'orientation, randonnée et trail rando-VTT ainsi que le parrainage d'arbres ont permis de récolter **3 000 €** au profit de l'Association Française contre les Myopathies. Nous ne remercierons pas assez tous les généreux donateurs ainsi que les bénévoles pour leur mobilisation. Merci également à tous les partenaires pour leur soutien.

Rendez-vous pris pour le **Téléthon 2025** qui aura lieu les **5 et 6 décembre**. Le nouveau défi à relever est désormais passer la barre de 4 000 € de collecte. De nombreuses animations sont prévues, parmi lesquelles on peut citer : trail et randonnées encadrés, concours de pétanque, vente de livres de seconde main et la traditionnelle vente de crêpes.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

En collaboration avec l'Union Nationale des Combattants de Villy-Bocage et les Pompiers de la caserne du SDIS de Villy-Bocage, la commune a organisé une cérémonie de célébration de l'armistice du 8 mai 1945. La levée des drapeaux à la caserne a été suivie par la cérémonie au monument aux Morts. Des **bleuets,** symboles de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins, ont été, **confectionnés avec la participation des enfants de l'école** des Sources de Villy-Bocage et ont été vendus aux participants à la cérémonie. Les bénéfices ont été intégralement reversés à l'association Bleuets de France qui aide les soldats blessés, familles endeuillés, pupilles de la Nation et victimes d'actes de terrorisme.

REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 30 mars 2025 s'est déroulé le traditionnel repas des aînés. Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont accueilli dans la salle des fêtes de Villy-Bocage, joliment décorée sur le thème «sur la route» une cinquantaine de convives âgés de 65 ans et plus. Après le mot de bienvenue du Maire, les doyens présents, Michel BELLERY, 84 ans et Monique MACÉ, 92 ans ont été honorés à cette occasion par un cadeau chacun. Tous les convives ont bien *respecté le code de la route* ! en partageant un repas, préparé par le traiteur M. BEAUCHENE.

Mme MACÉ et Mr REVEL en compagnie de Mr Le Maire

Une partie des convives

CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

Le 21 avril 2025, les enfants de la commune se sont retrouvés dans la cour et le jardin de l'école des Sources pour la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. Lors de cette édition, les organisateurs ont innové en organisant une chasse aux trésors. En effet, pour mériter les œufs en chocolats et autres friandises, les enfants (parfois avec l'aide des parents !!) devaient trouver des indices, dispersés dans le jardin, leurs permettant de résoudre une énigme (*il fallait se creuser les méninges* !!). Une fois les indices trouvés, les enfants ont eu droit à leurs récompenses chocolatés. À l'issue de la chasse aux trésors, des boissons et des petits gâteaux ont été offerts aux enfants et aux adultes.

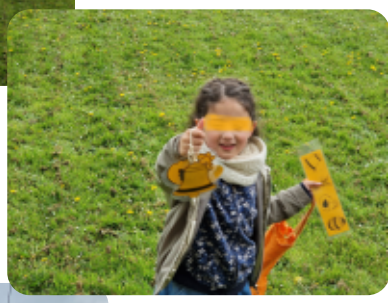

URBANISME ET FISCALITE
Que dois-je faire après l'achèvement des travaux ?

Lorsqu'un usager dépose une autorisation d'urbanisme, il a un certain nombre d'obligations administratives à remplir.
Et parfois, on s'y perd et on en oublie une partie, croyant avoir tout fait.
Il y a souvent confusion entre **la DAACT et la DAT**. Des acronymes qui se ressemblent mais qui sont bien différents dans leurs conséquences et qui nécessitent **deux démarches bien distinctes.**

La DAACT : **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux à déposer à la mairie**.
Lorsque les travaux suite à autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) sont terminés, l'usager doit effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin des travaux. Ainsi l'usager atteste de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.
La DAACT est obligatoire pour les travaux ayant obtenu une autorisation d'urbanisme (article R462-1 du code de l'urbanisme).
La commune dispose d'un délai de 3 mois pour contester cette conformité.
Pourquoi déclarer la fin des travaux – DAACT ?

- La DAACT déclenche les délais de prescription,
- La DAACT sécurise les achats immobiliers. En effet lors d'une vente immobilière, le notaire vérifie généralement la conformité du bien avec les autorisations d'urbanisme délivrées.

La DAT : **Déclaration d'Achèvement des Travaux auprès de l'administration fiscale**
Une nouvelle construction ou les travaux effectués sur une construction existante (démolition, agrandissement, changement de destination) sont **à déclarer aux services des impôts** à la suite de leur achèvement. Les éléments transmis servent à calculer les impôts locaux et les taxes d'aménagement et d'archéologie préventive à payer. Ce sont des ressources qui aujourd'hui sont importantes pour les collectivités. Ces déclarations sont à souscrire en ligne sur le site **impots.gouv.fr** à la rubrique **« Biens immobiliers »** ou, si le bien n'existe pas dans la liste de vos biens immobiliers, il faut aller dans l'onglet **« Messagerie sécurisée », rubrique Ecrire/Mes biens immobiliers/Déclaration foncière et de taxe d'urbanisme**.
La déclaration est à faire dans les 90 jours calendaires à partir de l'achèvement des travaux.

Pour conclure :
A la fin des travaux, le propriétaire doit donc faire **2 déclarations différentes**, l'une auprès de la mairie : la **DAACT**, l'autre auprès des impôts : la **DAT**, via le site impôts.gouv.fr.

FAQ : ci-dessous un petit tableau qui résume les questions que vous pouvez vous poser :

QUESTIONS	RÉPONSES
Quand j'ai fini mes travaux quelles démarches dois-je faire ?	Il faut déclarer l'achèvement des travaux pour la conformité (DAACT) à la mairie et faire une démarche sur le site impots.gouv.fr sur votre espace personnel.
Je viens de déposer ma DAACT. C'est bon je n'ai plus rien à faire ?	Non, il vous faut faire une démarche sur votre espace (particulier ou professionnel) du site impots.gouv.fr
Pourquoi je reçois un courrier pour déclarer mes travaux, alors que j'ai bien déposé ma DAACT ?	Il y a deux démarches obligatoires distinctes à faire. Il vous reste à accomplir la déclaration sur votre espace (particulier ou professionnel) du site **impots.gouv.fr**
Je n'ai pas d'ordinateur, comment je fais pour faire ma déclaration ?	Je me rends soit à l'espace France Services le plus proche, soit je vais au service des impôts des particuliers avec mes identifiants de connections où des ordinateurs sont en libre-service. Je peux également appeler le 0809 401 401
Je ne comprends rien aux démarches en ligne. Qui peut m'accompagner ?	J'appelle le 0809 401 401

INFORMATIONS municipales

RÉFORME DES MODALITÉS DE SCRUTIN POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

Lors des prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026, un nouveau mode de scrutin s'appliquera dans les communes de moins de 1000 habitants.

Les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste à 2 tours**, avec dépôt de listes comportant la parité entre hommes et femmes. Dans le cas de notre commune (15 conseillers municipaux), les listes pourront comporter entre 13 et 17 noms en respectant la parité hommes/femmes.

Avec ce nouveau mode de scrutin, s'il n'y a qu'une ou deux listes proposées aux électeurs, il n'y aura qu'un seul tour (sauf égalité parfaite des suffrages exprimés entre les 2 listes).

En conséquence qu'est-ce qui change concrètement pour les électeurs ?

- Il ne sera plus possible de rayer des noms, d'en ajouter ou de modifier l'ordre des noms sur le bulletin : les bulletins modifiés seront considérés comme nuls.

- Il ne sera plus possible de panacher, c'est-à-dire de mettre dans l'enveloppe plusieurs bulletins de listes différentes en rayant des noms : les bulletins seront considérés comme nuls.

**En cas de deux listes, la répartition des sièges se fera avec une part de proportionnelle, la liste arrivant en tête obtenant un minimum de 8 sièges au sein d'un Conseil municipal de 15 conseillers.

Pour une élection acquise au premier tour, si la majorité absolue est toujours exigée, en revanche, **le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis.

Si vous voulez aller voter, la date limite d'inscription sur la liste électrorale est le 6 février 2026

Vie publique
Au cœur du débat public

Pour en savoir plus :
https://www.vie-publique.fr/fiches/20203-municipales-quel-mode-de-scrutin-dans-les-communes-de-moins-de-1000-hab

SUIVRE TOUTES LES ALERTES ET LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE SUR

PanneauPocket

Votre mairie utilise PanneauPocket pour vous informer.

Installez l'application **gratuitement** sur votre smartphone et consultez l'actualité de Villy-Bocage ainsi que celle des communes, Gendarmeries, Communautés de communes, Syndicats déjà utilisateurs autour de vous.

Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.

Pour en savoir plus : https://www.panneaupocket.com/

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT : 572 042,92 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2025 à Villy-Bocage. Ce budget, voté par le Conseil municipal en avril, est comparable à celui de l'année précédente. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations et subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté. Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges du personnel communal, aux charges à caractère général réunissant par exemple le coût de la cantine scolaire ; ainsi qu'aux charges de gestion courante.

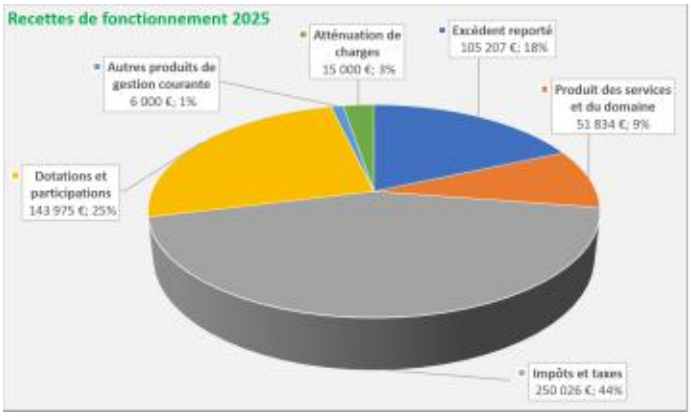

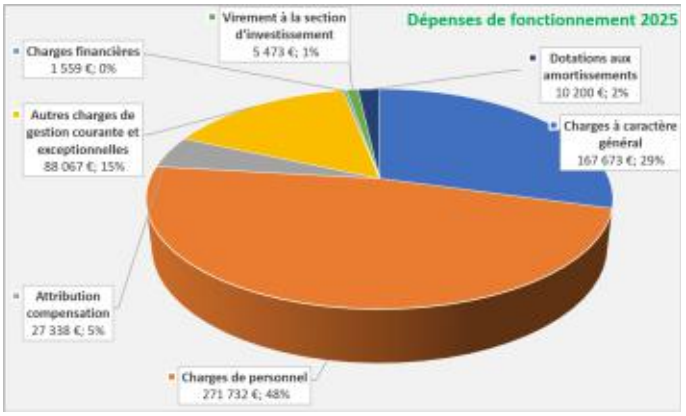

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT : 415 505,96 €

Le budget prévisionnel d'investissement correspond aux investissements pour la commune au titre de l'année 2025. Dans ce montant, chaque année depuis 2014 est prévue la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux. Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.

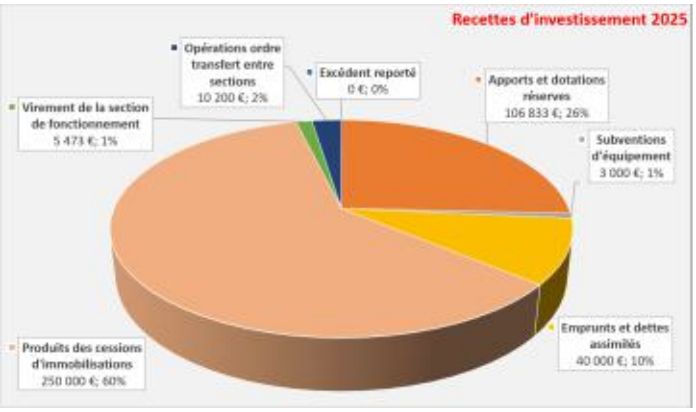

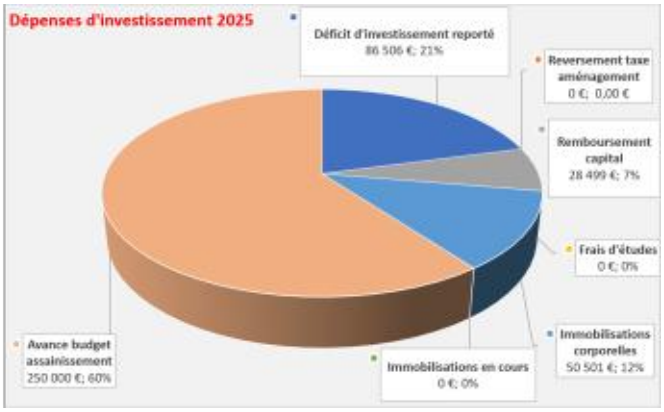

EN VRAC dans le BAC JAUNE

Comme pour le bac gris, vous avez la responsabilité de l'entretien et du nettoyage de votre bac.

CONTRÔLE DE QUALITÉ

Les agents de collecte regarderont systématiquement la qualité du tri de votre bac.
Si de nombreuses erreurs s'y trouvent, le bac pourra être refusé à la collecte.

BESOIN D'AIDE ?

À partir de la mise en place des bacs, des ambassadeurs de tri peuvent venir vous expliquer la gestion du tri.
Pour plus d'informations, contactez le service de la Redevance Incitative **: 02 31 77 12 36**

Les synthèses du Conseil municipal sont un résumé partiel des séances, présentant les délibérations principales prises par vos élus. Les comptes-rendus complets de ces séances sont disponibles sur https://villybocage.fr/la-mairie/comptes-rendus/

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

- Création de 2 postes d'agent recenseur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
- Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 24 septembre 2024 ;

De créer un poste d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour une durée limitée aux opérations du recensement.
L'agent sera payé sur la base d'un forfait non encore fixé pour 2025.
La dépense correspondante sera imputée en dépenses au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget de fonctionnement 2025.
La dotation de l'Etat pour le recensement 2025 sera imputée en recettes au chapitre 74 « Dotations et participations » du budget de fonctionnement 2025.

- Protection sociale complémentaire des agents communaux – volet prévoyance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la délibération de principe suivante concernant la participation de la commune à la protection sociale complémentaire de prévoyance :

- Mise en œuvre de la participation de la commune au régime de prévoyance de ses agents à partir du 1er janvier 2025,
- Choix de l'option « labellisation » qui permettra aux agents de choisir leur prévoyance parmi un large panel d'offres labellisées,
- Choix du montant de la participation communale à 10 € par mois et par agent.
- Choix du versement de cette participation directement à l'agent.

- Choix du prestataire pour la création d'une mare

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la société Espace Basse Normandie de Cahagnes pour un montant maximum de 7 246,09 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Vente de la tondeuse communale en panne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la tondeuse en panne pour un montant de 50 € TTC à Mr Grégory HEBERT et d'autoriser M. le Maire à encaisser ce paiement.

- Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

- Sensibilisation et mise en œuvre du tri des déchets, du compostage et de l'amélioration du gaspillage aux écoles et à la cantine avec l'aide du SEROC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le principe du projet de sensibilisation et de mise en œuvre du tri des déchets, du compostage et de l'amélioration du gaspillage aux écoles et à la cantine avec l'aide du SEROC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent dans la limite des délégations que le Conseil municipal lui a accordées.

- Adhésion au SDEC ENERGIE de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,
Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,
Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.
CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.
CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

DECIDE d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE.

- **Plantation de haies bocagères par Villy-Découvertes**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'autoriser Villy-Découvertes à planter par ordre de priorité :

- Dans le prolongement des arbres qui ont déjà été plantés le long de la D6,
- Entre les deux lotissements le long de la piste cyclable,
- En double haie le long de la D6.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

- Création de 2 postes d'agent recenseur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 24 septembre 2024 ;

- De créer deux postes d'agent recenseur non titulaires à temps non complet pour une durée limitée aux opérations du recensement.
- Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 950,00 € brut par agent, une actualisation de ce montant pourra éventuellement être décidée ultérieurement.
- La dépense correspondante sera imputée en dépenses au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget de fonctionnement 2025.
- La dotation de l'Etat pour le recensement 2025 sera imputée en recettes au chapitre 74 « Dotations et participations » du budget de fonctionnement 2025.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

Cette présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-09-02.

- Protection sociale complémentaire des agents communaux – volet prévoyance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De valider la participation de la commune à la protection sociale complémentaire de prévoyance avec les modalités suivantes :
  - Mise en œuvre de la participation de la commune au régime de prévoyance de ses agents à partir du 1er janvier 2025,
  - Choix de l'option « labellisation » qui permettra aux agents de choisir leur prévoyance parmi un large panel d'offres labellisées,
  - Choix du montant de la participation communale à 10 € par mois et par agent.
  - Choix du versement de cette participation directement à l'agent.
- D'inscrire au budget primitif 2025 les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Admissions en non-valeur de créances irrecouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
  - N ° T-45-1 de l'exercice 2016, (Total Gaz, remboursement de trop perçu, montant : 12,21 €) ;

• N ° T-46-1 de l'exercice 2016, (Total Gaz, remboursement de trop perçu, montant : 51,97 €) ;
• N °T-536-1 de l'exercice 2023, (Cantine enfants, montant inférieur au seuil de poursuite : 2,00 €).

- que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 66,18 €.
- que les crédits soient inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Mise à jour du règlement intérieur périscolaire pour les délais de commande des repas de cantine
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nouveau règlement intérieur avec les modifications adoptées en séance. Le règlement modifié est annexé à ce procès-verbal.

- Demande de dérogation au tarif journalier de la garderie
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le passage au forfait mensuel de la garderie pour la famille concernée à compter du 6 janvier 2025.

- Tarifs pour la vente de bois de chauffage par la mairie
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que le bois de chauffage de la commune soit vendu en l'état (sans recoupe de longueur) au prix de 50 € le stère et autorise M. le Maire à vendre ce bois et à en encaisser le produit au nom de la commune.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

- Convention relative à l'entretien des routes départementales en agglomération sur la commune de Villy-Bocage
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales en agglomération sur la commune de Villy-Bocage avec les corrections apportées en séance.

- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg par les routes départementales n° 6 et n° 217C.

- Projet de Sécurisation de la traversée du bourg de Villy-Bocage : lancement de la phase ACT (Assistance pour la passation du Contrat de Travaux) avec le cabinet ACEMO
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent au lancement de la phase ACT (Assistance pour la passation de Contrats de Travaux) avec la société ACEMO pour un montant de 1 680 € TTC dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg par les routes départementales n° 6 et n° 217C.

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux tels que mentionnés ci-dessus pour un montant maximum de 5 000 € TTC avant l'adoption du budget pour l'exercice 2025.

- Rémunération des agents recenseurs
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 1 200 € brut par agent.

- Souscription au bonus Egalim d'un euro
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire la cantine scolaire de la commune sur le site ma-cantine.agriculture.gouv.fr afin de pouvoir bénéficier de la bonification de 1 € par enfant et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Renouvellement de la convention triennale pour la tarification sociale de la cantine
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la tarification sociale de la cantine et de l'autoriser à signer une nouvelle convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement.

- Souscription au service d'information PanneauPocket
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de tester le service offert par les communes voisines pendant un mois avant de souscrire un abonnement.

- Adhésion de la commune au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer au Conservatoire des Espaces naturels de Normandie pour un montant annuel de 30 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Organisation du repas des séniors de la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir le traiteur Mr BEAUCHENE et le menu à 40,50 € TTC par repas, service et boissons compris.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

- Renouvellement de la convention triennale pour la tarification sociale de la cantine et souscription au bonus Egalim d'1€
Après en avoir délibéré le Conseil municipal :
- Approuve la mise en place de la tarification sociale pour la cantine à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 3 ans,
- Approuve la grille tarifaire suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif repas par élève
T1	0 à 800	0,95 €
T2	801 à 1000	1 €
T3	1001 et plus	3,77 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale et l'avenant EGALIM avec l'Agence de Services et de Paiement ainsi que tout document nécessaire pour poursuivre la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-01-08 du 28 janvier 2025.
Le tarif de la tranche T3 pourra évoluer en fonction du tarif du prestataire et par délibération du Conseil municipal.

- Prix de vente du terrain communal cadastré B526 à Fains
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à négocier la vente du terrain communal cadastré B526 à Fains au prix minimum de 50 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acheteur et, si nécessaire, de faire appel à des agences immobilières pour la vente de ce terrain.

- Avenant à la convention d'utilisation de l'Espace Culturel de la commune de Villy-Bocage
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant à la convention d'utilisation de l'espace Culturel de la Commune par l'association L'Etincelle, ainsi que son annexe, avec les modifications apportées en séance.

- Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Calvados
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à renouveler l'adhésion annuelle en 2025 à l'Association des Maires Ruraux de France et du Calvados pour un montant de 115,00 € TTC.

- Souscription au service d'information PanneauPocket
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de souscrire un abonnement standard d'un an au service PanneauPocket pour la somme de 130,00 € TTC.

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux tels que mentionnés ci-dessus pour un montant de 509,69 € TTC avant l'adoption du budget pour l'exercice 2025.

- Demande de dérogation à la carte scolaire
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de refuser la demande de dérogation à la carte scolaire de la famille Mariage, conformément à sa politique de maintien des enfants de Villy-Bocage à l'école des Sources.

- **Prise d'acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de Pré-Bocage Intercom**
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :
- PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation budgétaire 2025 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 5 février 2025 ;
- NOTIFIER à Pré-Bocage Intercom la délibération.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

- Création d'un poste d'agent administratif
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de retenir une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025 de 2 (deux) %, d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43,28 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 34,50 %,
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,15 %

et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services financiers et de signer tout document y afférent.

- Emprunt pour le financement de travaux : choix de la banque

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour un prêt de 40 000,00 € à taux fixe de 3,74 % sur 20 ans selon les conditions suivantes :

Périodicité : trimestrielle, amortissement à capital constant

Remboursement anticipé avec :

Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt du prêt sur le capital remboursé par anticipation,

Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 100 €

Classification GISSLER : 1A

Déblocage des fonds : partiel ou total dans la limite de 6 mois après édition des offres

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Attribution des subventions aux associations – Critères d'attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'utiliser les critères suivants pour attribuer les subventions aux associations :

Pour l'enveloppe de base : privilégier les associations communales,

Pour l'enveloppe complémentaire (projets) : respecter l'enveloppe globale de 2 500 €.

- Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Groupe de Secours Catastrophe Français	0 €
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Ecole Saint Pie X	0 €
Fondation de France	0 €
Restaurants du Cœur	75 €
Ligue contre le Cancer	75 €
ADMR de Villers-Bocage	75 €
Secours Catholique de Villers-Bocage	0 €
UNC Villy-Bocage	150 €
APE L'école de nous Loustics	150 €
Troupe Tonton Marcel	150 €
Villy Village	150 €
Villy-Découvertes	150 €
L'Etincelle	150 €

A noter : 321 € ont en outre été attribués à Villy-Village au titre d'un ratrappage sur subventions 2024 non versés, et 500 € ont été attribués à l'Etincelle au titre de l'enveloppe complémentaire.

- Approbation du rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pré-Bocage Intercom

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 5 mars 2025 tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de CAEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

- Approbation du Compte Financier Unique - Budget commune 2024
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget de la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 du budget principal de la commune comme suit :

- En section d'Investissement de l'exercice 2025 au compte 1068 (recettes) : 83 832,60 €
- En section de Fonctionnement de l'exercice 2025 au compte 002 (résultat reporté) : + 105 207,92 €

- Vote du budget primitif 2025 principal de la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif principal 2025 de la commune tel que présenté et annexé au procès-verbal.

- Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le taux de fongibilité de crédits à 1 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Pour un taux supérieur il sera pratiqué par décisions modificatives budgétaires en Conseil municipal comme auparavant.

- Approbation du Compte Financier Unique - Budget Annexe Assainissement 2024
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe assainissement de la commune. Ce Compte Financier Unique n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de – 1 999,62 €.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Annexe Assainissement
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter le résultat négatif de – 1 999,62 € (article 001) en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif de l'assainissement 2025.

- Vote du Budget Primitif Annexe Assainissement 2025
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif Annexe Assainissement 2025 de la commune tel que présenté et annexé au procès-verbal.

- Avenant à la convention d'utilisation de l'Espace Culturel de la commune de Villy-Bocage
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'espace Culturel de la Commune par l'association L'Etincelle tel qu'annexé au procès-verbal.

- Demande de subvention pour un voyage scolaire – Demande n° 1
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'attribuer à la famille LE GAC une subvention de 40 € pour le voyage scolaire de leur fille. Le montant de cette aide sera à prélever sur le compte n° 65138 « Autres secours ».

- Demande de subvention pour un voyage scolaire – Demande n° 2
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'attribuer à la famille LEMIEUX une subvention de 40 € pour le voyage scolaire de leur fils. Le montant de cette aide sera à prélever sur le compte n° 65138 « Autres secours ».

- Demande de subvention pour un voyage scolaire – Délégation au maire
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder lui-même à l'attribution de ces aides sans passer par une délibération du Conseil municipal à chaque demande d'aide tout en respectant les critères fixés dans la délibération n° 2023-02-04 et l'enveloppe maximum attribuée pour ces aides dans le compte n° 65138 « Autres secours ». Comme pour toute délégation au Maire ce dernier informera dans les plus brefs délais le Conseil municipal de l'attribution ou non de chaque aide.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

- Autorisations spéciales d'absence discrétionnaires
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les propositions de M. le Maire pour les autorisations spéciales d'absence sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial sur cette question et l'autorise à signer tout document y afférent.

- Demande de subvention exceptionnelle de l'APE pour les fresques de l'école
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Parents d'Elèves « L'Ecole de nos loustics » pour le projet de réalisation de 2 fresques dans les cours d'école.

- Demande d'exonération de la taxe foncière
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas attribuer d'exonération de la taxe foncière.

- Vente du terrain communal de Fains
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter l'offre d'achat du terrain communal de Fains cadastré B 526 de la part de M. MORAND et de Mme CROSVILLE pour un montant de 55 000 € hors frais de notaire à la charge des acheteurs et d'autoriser M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la vente.

- Abondement du Fonds de Solidarité du département pour le Logement
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que la commune contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement du département à hauteur d'un montant de 122 €.

-Tarifs de cantine pour l'année scolaire 2025-2026
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter les tarifs périscolaires selon la grille tarifaire présentée en séance et jointe en annexe et d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de restauration avec la société Convivio.

- Projet de méthanisation sur les communes de Fontaine-Etoupefour et de Vieux
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de s'opposer à ce projet de création d'une unité de méthanisation et de déconditionnement sur les communes de Fontaine-Etoupefour (14) et de Vieux (14).

- Recomposition des conseils communautaires en vue du renouvellement général de 2026
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter un accord local de répartition des sièges selon le tableau ci-dessous pour la recomposition du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom.

REPRESENTATION DES COMMUNES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2ème proposition

COMMUNES	Nombre de sièges	Nombre habitants 1er janvier 2025	Nombre / habitants
Les Monts d'Aunay	7	4 733	676
Villers-Bocage	5	3 150	630
Val d'Arry	4	2 501	625
Caumont-sur-Aure	3	2 467	822
Aurseulles	3	1 928	643
Cahagnes	2	1 434	717
Seulline	2	1 332	666
Dialan sur Chaîne	2	1021	510
Val de Drôme	2	908	454
Villy-Bocage	2	715	358
Épinay-sur-Odon	2	642	321
Malherbe-sur-Ajon	1	583	583
Landes-sur-Ajon	1	463	463
Monts-en-Bessin	1	422	422
Bonnemaison	1	409	409
Longvillers	1	360	360
Tracy-Bocage	1	307	307
Courvaudon	1	288	288
Brémoy	1	262	262
Maisoncelles-Pelvey	1	262	262
Amayé-sur-Seulles	1	215	215
Maisoncelles-sur-Ajon	1	202	202
Parfouru-sur-Odon	1	202	202
Saint-Pierre-du-Fresne	1	185	185
Les Loges	1	143	143
Saint-Louet-sur-Seulles	1	136	136
Le Mesnil-au-Grain	1	74	74
TOTAL	50	25 344	

-2 sièges /2020

-1 siège /2020

+1siège /2020

Même nbre de CC

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

- Convention avec Pré-Bocage Intercom (PBI) et la commune de Villy-Bocage pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (publicité)
Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de différer la signature de la convention entre la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ses communes membres pour la mission d'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes, en attente de précisions sur les aspects financiers.

- Elaboration d'un schéma communal de défense incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à lancer le projet d'établissement d'un schéma communal de défense incendie en collaboration avec la commune de Monts-en-Bessin et avec l'aide de l'Etat et de l'autoriser à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment la signature de la convention avec l'Etat, étant entendu que si ce projet devait engendrer une dépense supplémentaire non prévue au budget cela nécessiterait une nouvelle délibération en Conseil municipal.

- Contrat pour le contrôle des alarmes sécurité de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la société DESAUTEL pour la maintenance et le contrôle des systèmes d'alarme incendie des ERP de la commune pour un montant annuel de 669,60 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Contrat pour le contrôle du système de désenfumage de l'espace culturel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la société DESAUTEL pour l'entretien du système de désenfumage de l'espace culturel de la commune pour un montant annuel de 126 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- Suite à donner au projet de sécurisation de la traversée du bourg par la D6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide valider la suspension du projet de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 et son report à une date ultérieure et d'autoriser M. le Maire à notifier cette décision à la société ACEMO et aux partenaires institutionnels qui sont le département du Calvados et l'Etat français.

- Motion de censure contre l'arrêt/la suspension du dispositif MaPrime Renov

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter une motion dénonçant l'arrêt/la suspension du dispositif MaPrime Renov (voir détails de la motion sur https://villybocage.fr/la-mairie/comptes-rendus/) et d'autoriser M. le Maire à la transmettre aux organismes mentionnés.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

- Renouvellement de la convention triennale pour la tarification sociale de la cantine et souscription au bonus Egalim d'1 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :
- approuve la mise en place de la tarification sociale pour la cantine à compter du 26 avril 2025 pour une durée de 3 ans,
- approuve la grille tarifaire suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif repas par élève
T1	0 à 800	0,95 €
T2	801 à 1000	1 €
T3	1001 et plus	3,85 €

- autorise M. le Maire à signer la convention triennale et l'avenant EGALIM avec l'Agence de Services et de Paiement ainsi que tout document nécessaire pour poursuivre la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-02-02 du 4 mars 2025.

Le tarif de la tranche T3 pourra évoluer en fonction du tarif du prestataire et par délibération du Conseil municipal.

- Adhésion à la médecine du travail du CDG 14

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L452-47, L.812-3 à L.812-5 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

- décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2026, à la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados,
- autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Centre de Gestion du Calvados.

- Résiliation de la convention avec Maisons Interentreprises de la Santé au Travail (MIST Normandie)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à résilier l'adhésion de la commune au service de santé au travail de l'association MIST Normandie à partir du 1er janvier 2026 par lettre recommandée avec avis de réception et sous un préavis de trois mois avant la fin de l'année en cours.

- Autorisations Spéciales d'Absence discrétionnaires
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide les propositions de M. le Maire pour les autorisations spéciales d'absence telles que modifiées selon l'avis du CST et l'autorise à signer tout document y afférent.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-05-02 du 20 mai 2025.

- Convention d'occupation de la piscine de Villers-Bocage par l'école de la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation de la piscine de Villers-Bocage par l'école de la commune pour 10 créneaux en 2025.

- Investissement tables et vestiaires pour la cantine de l'école
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de valider l'achat de 2 tables auprès de la société JPG-Mondoffice pour un montant de 281,35 € TTC et de 4 casiers-vestiaires auprès de la société Espace Equipement pour un montant de 590,40 € TTC.

- Adhésion de la commune d'Aurseulles « Longraye et Le Quesnay » au SAEPB
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune d'AURSEULLES pour ses communes historiques de LONGRAYE et de TORTEVAL QUESNAY partie « Le Quesnay » au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage (SAEPB).

- Prise de compétence « assainissement collectif » par Pré-Bocage Intercom
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver la prise de compétence « Assainissement collectif » au sein des compétences facultatives de Pré-Bocage Intercom Normandie à compter du 1er janvier 2026, sous réserve de la prise en compte dans cette compétence, au-delà des systèmes d'assainissement collectifs existants, des projets d'assainissement collectifs en cours ou à venir, notamment celui de la commune de Villy-Bocage.

- Prise d'acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non Collectif de Pré-Bocage Intercom
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité de Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Pré-Bocage Intercom et adresse à PBI les remarques suivantes sur ce rapport : il manque le tableau des dépenses. Le tableau des indicateurs de performance manque de précisions et de clarté, il manque le nombre d'installations non-conformes.

- Rapport d'activité 2024 de Pré-Bocage Intercom
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport d'activité 2024 de Pré-Bocage Intercom.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

- Convention relative à la réalisation par le SDIS du Calvados des opérations de contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) publics
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis du SAEPB pour un montant de 516,24 € TTC afin d'assurer le contrôle des PEI de la commune sous réserve de la production d'un rapport en bonne et due forme.

- Clôture du budget assainissement de la commune – Décision de clôture
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à clôturer le budget annexe assainissement collectif de la commune au 31 décembre 2025, de l'autoriser à signer tout document y afférent et à réaliser toutes les opérations comptables nécessaires.

- Clôture du budget assainissement de la commune – Décision modificative n°2025/01
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n° 2025/01 telle que décrite ci-dessus.

- Intégration nouvelle voirie communale dans la compétence de Pré-Bocage Intercom
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à transférer à Pré-Bocage Intercom les nouvelles voiries suivantes :
- Impasse des Vergers : 50 mètres linéaires en enrobé pour une surface de 190 m2, travaux réalisés en mai 2024,
- Extension Chemin des Buttes : 37 mètres linéaires en enrobé pour une surface de 140 m2, travaux réalisés en juin 2024,
- Extension Chemin du Val : 44 mètres linéaires en enrobé pour une surface de 132 m2, travaux réalisés en mars 2025.

- Achat d'un terrain chemin du Nid de Pie
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accepter l'achat du terrain cadastré B316 par la commune et la vente du chemin situé à l'arrière des parcelles B358 et B359 à proximité du carrefour entre la Route des landes et la Route de Monts en Bessin à la famille LUNG.

- Adhésion des communes des Monts d'Aunay et de Villers-Bocage au SAEPB
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion des communes de Les Monts d'Aunay, commune historique Aunay-sur-Odon, et de Villers-Bocage au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage (SAEPB).

- Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service du Service public de l'eau potable (SAEPB)
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage.

- Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets de Pré-Bocage Intercom
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets de Pré-Bocage Intercom.

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DEVILLY-BOCAGE

1, Place de la Mairie
14310 VILLY-BOCAGE
www.villybocage.fr - 02 31 77 01 66
Pour les urgences : 06 71 62 25 82
mairie@villybocage.fr
Horaires d'ouverture au public : le mercredi de 16h30 à 18h30

ECOLE DES SOURCES ET GARDERIE

1, Rue des écoles
14310 VILLY-BOCAGE
02 31 77 16 92

SANTÉ

* **Centre anti-poison** : 02 99 59 22 22

* **Pharmacies**
- Pharmacie de garde : 3237
- Pharmacie PASTEUR :
02 31 77 00 60
- Pharmacie MARIE
02 31 77 01 35

* **Centre de Premier Soins (CPS) d'aunay sur Odon**
02 31 71 76 22
ouvert de 8h30 à 19h30 tous les jours

* **Médecins Généralistes**

- Cabinet PESCHARD: 02 31 97 21 07
RDV en ligne : www.mgrendezvous.fr

- Cabinet Condé - Fontaine - Le Montreer : 02 31 77 02 60
RDV en ligne : www.ubiclic.com

- Cabinet Eliane Blanchemain-Bouché - Olivier Bouché :
02 31 36 46 39
RDV en ligne : www.Doctolib.fr

- Cabinet Bruno Lacombe :
02 31 77 29 92

- Cabinet Martine Prevel :
02 31 77 33 55

* **Cabinet infirmiers**
- Cabinet : BOUCLIES-HATET-LEVIVIER-JEAN-QUEREY :
02 31 77 12 91

- Cabinet : LECOQ – PERRIER – PITEL- Bougon : 02 31 77 41 20

- Cabinet : CHARDIN-BELLANGER
07 71 76 81 68

* **Psychologues**
- Cabinet ESQUERRÉ
06 42 65-99 78
- Cabinet GUILBERT
07 83 03 51 91
- Cabinet LEROYER
07 67 06 26 90
- Cabinet RICHOMME
02 31 77 91 07

* **Diététicienne**
- Cabinet AMBROISE
06 61 29 16 02
RDV en ligne : www.Doctolib.fr

* **Orthophonistes**
- Cabinet : SAVARIT
06 16 88 22 49
- Cabinet : PERRAUDEAU
07 80 96 90 85
- Cabinet EGRET
06 50 00 86 13
- Cabinet AIME- BONAMY
03 73 71 54 38

* **Psychomotricienne**
- Cabinet EVERAERE
06 42 87 71 88

* **Neuropsychologue**

- Cabinet BERTHIER
06 81 17 30 34
- Cabinet Corbin
07 49 63 05 50

* **Sage-femme**
- Cabinet NETO
02 31 77 08 34
- Cabinet BERTRAND
07 66 16 88 60

* **Pédicure – podologue**
- Cabinet KERVASO
02 31 37 20 02
RDV en ligne : www.maiia.com
- Cabinet Allison KELLO
02 31 77 37 79
RDV en ligne : www.ubiclic.com

* **Kinésithérapie**
- Cabinet MONROCQ
02 31 25 05 47
- Cabinet KALKOWSKI-TUBACKI
02 31 36 30 83
- Cabinet Jafari
02 31 37 12 80
- Cabinet BKS : Bocage Kiné Santé
07 44 75 18 07

* **Radiologue Villers Bocage**
02 31 77 36 81 77
RDV en ligne: www.Doctolib.fr

* **Ophtalmologues**
- Dr PACEK 02 31 66 35 00
- Dr LE BIHAN 02 31 36 21 69

* **Laboratoire d'analyse médicale**
02 31 36 13 51

L'ETINCELLE

L'Étincelle, association culturelle basée à Villy-Bocage, a poursuivi en 2024-2025 sa mission de faire vivre la culture en milieu rural à travers une programmation variée, accessible et conviviale. L'association a obtenu la reconnaissance d'intérêt général. Une dizaine d'événements ont été organisés à **L'Atelier**, lieu chaleureux à l'acoustique reconnue. Actuellement, les œuvres de l'artiste urbain **Rions Noirs** ornent les murs de la salle.

Événements marquants :

• **Concerts** : Green Grass BoyS (sept.), Play Station (nov.), Salem 2.0 (mars), Grégoire Jokic (avril), et en clôture, le quartet de Jean-Christophe Pagnucco & Laurent Choubrac.

• **Spectacles** théâtre d'improvisation avec les Press Killers, théâtre avec Conversation avec ma mère, mime (Intérieur / Extérieur), et poésie absurde avec Tartines et Déconfitures.

Autres actions :

• Conférence sur musique et cerveau par le Pr. Hervé Platel (mars).
• Ateliers écologie avec le SEROC, dont « Réussir son compost ».
• Stage de mime pour la troupe locale Tonton Marcel.
• Résidences d'artistes : Deny Lefrançois, Grégoire Jokic, Daysy, et la Compagnie Créa (avec formation pro).

L'Atelier est aussi un lieu de vie partagé avec d'autres acteurs locaux : sophrologie, peinture, randonnées, généalogie, jeux de société...

Depuis septembre 2025, un atelier *avril musical* pour les enfants avec Julien Perrin et un atelier sophro/ yoga ont été lancés.

Nous accueillons aussi à nouveau les ateliers de Villy Découvertes, de la troupe Tonton Marcel, et des scolaires pour un projet en partenariat avec le SEROC pour prendre soin de notre planète terre.

La programmation 2025-2026

La saison 2025-2026 a été lancée le 26 septembre 2025 avec un excellent apéro concert avec le Collectif V.R.A.C
Le vendredi 17 octobre, le théâtre a pris place à L'Atelier avevc *Patte en l'air* de Georges Feydeau.
Le samedi 25 octobre, Jacky Lebas a été accueilli pour la projection de son film *URKRAINE terre oubliée*.

Prochains événements

Le vendredi 21 novembre de la musique avec Le comité d'entreprise
Le samedi 13 décembre et le dimanche 14 décembre du blues avec Guy Davis

Réservez votre place au **0608768040**

Au plaisir de vous accueillir

N'hésitez pas à nous rejoindre !

VILLY DECOUVERTES

Depuis l'automne 2020, Villy-Découvertes organise des actions et événements afin de mettre en valeur nos patrimoines locaux ; il s'agit du patrimoine naturel du bocage, du patrimoine immatériel, aussi bien que du petit patrimoine bâti (puits, lavoirs, etc).

Par exemple, la 3ème édition de notre opération « Un écolier, un arbre », soutenue par Pré-Bocage Intercom et le Département du Calvados et qui consiste à planter autant d'arbres sur la commune qu'il y a d'enfants à l'école des Sources de Villy-Bocage a été, pour la première fois, complétée par une plantation citoyenne de grande ampleur. Les deux opérations se sont déroulées les 28 février, 1er et 2 mars 2025 ! Ce sont 360 mètres linéaires de haie et autant d'arbres qui ont ainsi été plantés, le long de la RD 6 vers Villers-Bocage. En 24 mois, ce sont donc plus de 500 arbres que nous avons planté avec les villyssois, sur notre commune.

Toute association ne repose que sur trois piliers : le soutien financier des mécènes et des institutions, la bonne volonté de ses bénévoles et l'impulsion de ses membres. Si nous profitons de cette occasion pour remercier la municipalité, Pré-Bocage Intercom, le département du Calvados, l'Office de Tourisme du Pays de Vire, SEB FOUCAULT et R2M ARCHI pour leurs soutiens financiers respectifs, et tous nos bénévoles, c'est à **Edwige LEMIERE** que nous pensons le plus en ce moment.

Membre fondatrice de l'association, vice-présidente de 2020 à 2022 et présidente depuis mars 2023, c'est un déchirement que d'avoir appris, le 29 septembre dernier, le décès brutal de notre amie Edwige, qui a tant fait pour l'association et plus globalement – y compris comme Conseillère municipale – pour le village. Elle vivait pleinement les actions que nous menions en faveur de la biodiversité et le patrimoine ; elle vit désormais dans nos mémoires et à travers toutes les actions que nous mènerons à l'avenir, avec, toujours, en trame de fond, son souvenir, sa volonté et ses éclats de rire.

Nous organiserons notamment :

- Le mercredi 19 novembre 2025 de 19h à 21h, un atelier de fabrication de mangeoires (initialement prévu le 15 octobre). Les bénéfices seront reversés à la Ligue Contre le Cancer.

- Le samedi 13 décembre 2025, notre première journée de la généalogie, pour tous les âges et tous les niveaux, que vous n'ayez pas encore débuté votre arbre généalogique, que vous soyez bloqué dans vos recherches ou que vous souhaitiez aider vos voisins dans leurs recherches.

Adhérer à l'association, c'est soutenir toutes ces actions, participer à leur élaboration, et bénéficier à prix réduits de certaines activités.... Pour 10 €/an, pour tout le foyer quel que soit le nombre de membres dans la famille !

Rejoignez-nous : https://www.helloasso.com/associations/villy-decouvertes/adhesions/adherer

Pour toute information, vous pouvez envoyer un mail à **villydecouvertes@gmail.com**

HISTOIRE DE L'UNC VILLY-BOCAGE

Depuis sa création il y un siècle, de nombreux présidents se sont succédés à la tête de l'association la plus ancienne encore en activité de Villy-Bocage ; parmi eux, André LEGRAND, Albert BELIN, Gaston DESNEIGES, Léon BOSCHER, Claude TRILLEST et plus récemment Maurice LEPOULTIER. Autant de noms qui résonnent dans la mémoire collective locale et qui engagent le devoir de mémoire. Les porte-drapeaux sont aussi des personnes clés pour l'association. A ce titre, le bureau remercie Roger RIGOT et Gilbert LEGRAND, porte-drapeau et premier suppléant porte-drapeau, pour leur présence pour porter haut et fier nos couleurs. Ils ont été rejoints en 2024 par le jeune Nino GEFFROY, habitant à Villers-Bocage et âgé de seulement 14 ans. Sa nomination à ce poste, en tant que deuxième suppléant porte-drapeau, est le signal envoyé à nos jeunes et moins jeunes que le devoir de mémoire n'est pas une affaire de génération : elle concerne tout le monde.

L'association poursuit son action ; elle a proposé à la collectivité, pour la troisième année de suite, que soit organisée une cérémonie du souvenir de la Libération du village du 4 août 1944. Cette cérémonie ne s'est pour autant pas tenue, mais pour l'UNC Villy-Bocage, son intérêt demeure.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ECOLE DES SOURCES APE VILLY-BOCAGE

L'APE a deux objectifs : organiser des moments festifs pour que les enfants de l'école se fabriquent des souvenirs et récolter de l'argent pour financer les projets de l'équipe enseignante. Le bureau de l'association n'a pas été modifié lors de l'AG d'octobre 2025.

Cette année scolaire **2025-2026**, l'APE a déjà organisé une Boum de rentrée en septembre.

Les autres actions prévues sont : la vente de **sapins de Noël**, la traditionnelle **tombola de la galette des rois**, des ventes de **pizza**, une vente de **plants de légumes** au printemps, la vente des **objets personnalisés** avec les dessins des élèves et bien sûr la **Kermesse** pour finir l'année en beauté."

Vous pouvez également contribuer en participant en famille à nos événements et ventes, en nous faisant des crêpes pour les buvettes et en venant nous donner vos idées lors des réunions.

Suivez-nous sur FACEBOOK : APE Villy-Bocage
Par mail : ape.ecoledessources@gmail.com

PAROISSE SAINTE-MARIE EN PRÉ-BOCAGE

Notre nouvelle paroisse **Sainte-Marie en Pré-Bocage** a maintenant un an, elle regroupe Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon et Caumont. Pour rappel, sur notre diocèse du Calvados, nous sommes passés de 51 paroisses à 15 nouvelles paroisses.

Notre paroisse est sous la responsabilité du Père Hugues Hérout, il est en résidence au presbytère de Villers-Bocage. Il est secondé par le père Jean-Louis Herbinière en résidence à Aunay-sur-Odon. Le Père Raoul Akpaka qui était en résidence à Caumont-L'Eventé est reparti fin octobre dans son pays au Bénin à Lokossa après avoir accompli sa mission sur les terres normandes durant 23 ans. Il n'y aura plus à compter du 1er novembre de prêtre en résidence à Caumont-L'Eventé.

Pour vous informer de l'actualité de la paroisse, n'hésitez pas à vous connecter sur le site : **https://bayeuxlisieux.catholique.fr/paroisses/sainte-marie-en-pre-bocage/**

Pour contacter la paroisse par mail : **paroisse.stemarie@bayeuxlisieux.catholique.fr** ou par téléphone : **02 31 77 02 13**

Villers-Bocage : permanence de la secrétaire paroissiale : Mercredi de 10h à 12h
Père Hugues Hérout : p.hugues.herout@bayeuxlisieux.catholique.fr

Messes : A partir de novembre changement d'horaire de messe ; Villers-Bocage **11h00** et Aunay-sur-Odon **10h30**

Catéchèse : Pour tous renseignements : Valérie Lebarbey au **07 50 82 16 51** ou par mail à **yvanbarbey@hotmail.fr**

L'église de Villy-Bocage est ouverte, en principe, **tous** les jours de 9 heures à 17 heures.

Consultation des horaires des messes partout en France sur :
https://messes.info/horaires
Site du diocèse :
https://bayeuxlisieux.catholique.fr
Site de notre paroisse :
https://bayeuxlisieux.catholique.fr/paroisses/sainte-marie-en-pre-bocage/

VILLY-VILLAGE

L'association Villy-Village a tenu son Assemblée Générale le 7 fevrier 2025 dans l'Atelier de Villy-Bocage.
La composition du BUREAU de l'association n'a pas changé : Nathalie JARDIN (Présidente), Omar TOUZANI (Vice-Président), Béatrice MEILLON (Secrétaire), Sandrine VIGOR-BERNIER (secrétaire adjointe), Anne-Laure TOUZANI (Trésorière) et Alain MEILLON (Trésorier adjoint).

Le montant de la cotisation pour adhésion ainsi que celui de la cotisation de renouvellement est maintenu à l'identique, à savoir : adhésion et renouvellement = **12 € pour un couple, 8 € pour une personne.**

Ci-dessous quelques actions menées depuis novembre 2024 :

- 29 et 30 novembre 2024 : Villy-Village, en collaboration avec la Mairie et les autres associations du Village, s'est mobilisée pour le Téléthon. **3 000 €** ont ainsi pu être collectés au profit de l'AFM. Un grand MERCI à tous les donateurs, tous les bénévoles et tous les sponsors.

- Le 17 Mars 2025 : dans la cadre de la 27ème édition de la semaine sur le cerveau, Villy-Village, en association avec l'Etincelle, a organisé une conférence-débat sur les effets de la musique sur le cerveau. La conférence intitulée "Quand la musique est bonne... effets sur le cerveau" s'est tenue à l'Atelier et a été animée par Le Professeur Hervé Platel (Enseignant Chercheur à l'Université de Caen Normandie et à l'INSERM). La conférence a suscité un grand intérêt comme en témoigne le grand nombre de questions posées par le public venu nombreux à cette occasion.

- Le 5 avril 2025 : Villy-Village a organisé un « LOTO » dans la salle des fêtes. La moitié des bénéfices de cette action a été versée à l'association l'Etincelle pour la soutenir dans ses actions culturelles au sein du village.

Dates à retenir....

- Le 15 novembre 2025 à 14h et à 20h nous organisons un LOTO. L'animation sera assurée par « NICOLAS »

- Les 5 et 6 décembre 2025 : Pour la 4ème année, un partenariat sera mis en place pour le TELETHON. Les animations pour cette occasion seront diverses et variées !! parmi lesquelles, la vente de crêpes sera encore une fois à l'honneur.

- **Le 14 décembre 2025** nous organisons une sortie culturelle à Paris. La visite du musée GREVIN sera l'attraction principale de cette sortie (inscription close).

- **Le 23 janvier 2026** : Assemblée Générale de l'association. Nous vous attendons nombreux.

- **Le 16 mars 2026** dans la cadre de la 28ème édition de la semaine sur le cerveau, Villy-Village et l'Etincelle accueillent à l'Atelier un spécialiste de l'Intelligence Artificielle pour une conférence-débat sur " *l'intelligence artificielle et la santé du cerveau* "

AGENDA VILLY-BOCAGE

Pour tous les évènements organisés par la municipalité et les associations de Villy-Bocage, tenez vous informés en temps réel en consultant :
- le site internet de la commune : **https://villybocage.fr/**
- les pages facebook respectives
- l'application PanneauPocket

LA TROUPE TONTON MARCEL

Après son spectacle "TTM à la Neige" qui a réuni 548 spectateurs en avril 2025, la Troupe a tenu son Assemblée Générale le vendredi 19 septembre dernier. Tous les bilans d'activités et financiers sont bons, ce qui montre toujours le dynamisme et le sérieux de notre association qui compte 93 adhérents de toute la région. A noter, l'élection d'un tout jeune vice-président en la personne de Ilian LECANUET qui rejoint notre bureau, merci à lui.

Comme nous l'avions annoncé, nous allons pouvoir remettre un **chèque de 821,35 € pour le TELETHON 2025**, somme qui correspond aux bénéfices d'une journée de spectacle. Cette remise aura lieu le vendredi 21 novembre à l'Atelier pour annoncer le programme du TELETHON 2025. Nous vous proposerons du sport, Trail, VTT et Randonnée le samedi 6 décembre prochain.

Depuis début octobre, nous avons lancé notre nouvelle saison sous le thème: **"TTM fait son Cinéma"**. Les ateliers ont débuté, le travail a commencé, écriture, jeux de scène, premiers textes, dans nos 7 groupes qui se retrouvent toutes les semaines. Les activités se déroulent entre la Maison de Jeanne à Villers et l'Atelier à Villy-Bocage, c'est bien parti.

Vous pouvez dès maintenant réserver vos dates pour notre spectacle qui aura lieu :

Vendredi 03 avril 2026 à 20h30

Samedi 04 avril 2026 à 20h30

Dimanche 05 avril 2025

Une randonnée théâtralisée pour l'été 2026 sur la vie de **Guillaume le Conquérant** est en cours de reflexion.....à suivre.

En attendant…

Faut qu'ça saute !

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE VILLERS-BOCAGE

REMERCIEMENTS

Saviez-vous qu'il nous faut plus de 10 000 poches de sang par jour pour pouvoir sauver des vies et que chaque fois que vous donnez votre sang, ce sont 3 malades qui en bénéficient.

Si aujourd'hui je m'adresse à vous, c'est tout simplement pour vous remercier de votre engagement à sauver des vies qui peuvent êtres celles de vos proches, de vos amis, de la vôtre ou de toute personne en ayant un besoin vital à la suite d'une opération chirurgicale ou d'un accident.

Je tiens à tous vous féliciter pour votre don qui est volontaire, anonyme, bénévole et pour lequel vous partagez notre engagement en donnant un peu de vous-même. Je suis très fier de pouvoir vous annoncer que la commune de Villy-Bocage est la seconde en nombre de donneurs dans notre amicale de Villers-Bocage dans laquelle, moi-même, en tant que vice-président, et les autres membres du bureau, nous essayons de bien vous accueillir à chaque prélèvement afin que votre don se passe le mieux possible. Vous êtes plus de soixante personnes à nous rendre visite lors de chacune de nos journées de dons qui comptent pas moins de 750 000 donneurs en France pour environ 2 650 associations qui réunissent localement les donneurs et les bénévoles, informent le grand public sur l'utilité du don de sang, participent aux collectes : préparation, accueil et collation des donneurs, sensibilisent les jeunes des milieux scolaires et universitaires et entretiennent des relations de partenariat avec L'Etablissement Français du Sang.

N'hésitez pas à parler du don de sang autour de vous pour donner l'envie à vos proches, à vos amis de vous accompagner lors d'une collecte, en leur expliquant bien que la piqure n'est pas plus difficile qu'une prise de sang pour faire des analyses. Nous avons besoin de vous tous pour relayer ce message et surtout, et c'est le plus important, il n'y pas d'argent en jeu, juste un peu de temps à passer pour le prélèvement et ce don de soi c'est pour sauver des vies qui nous sont si chères à tous

Un grand MERCI à vous tous !!

Pour contacter l'EFS : **www.dondesangbenevole.fr ou 0 800 109 900**

Norbert LESAGE, le vice-président de l'association des donneurs de sang de Villers-Bocage

ECOLE DES SOURCES

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 : ORGANISATION

Afin d'accueillir sereinement les nouveaux élèves, une porte ouverte a été organisée à l'école le samedi 24 mai 2025 de 10h à 12h. Tous les futurs élèves de la petite section étaient présents. Aussi, la rentrée scolaire 2025-2026 a enregistré une augmentation de 10 % de l'effectif d'élèves par rapport à l'année dernière (85 contre 76). Parmi les 85 élèves, 84 fréquentent la cantine scolaire, ce qui a nécessité l'agrandissement de celle-ci en aménageant la pièce attenante (ancienne salle paroissiale) acquise par la mairie en 2023.

Journée portes ouvertes

Les 85 éléves sont actuellement répartis en 4 classes :

* PS/MS/GS : Mme ADLY et Mme LEMARCHAND (ATSEM) : 23 enfants (13+5+5).
* GS/CP : Mme KETERS et Mme LECHEVALLIER (ATSEM) : 19 enfants (8+11).
* CE1/CE2 : Mme BUSNEL : 22 enfants (16+6).
* CE2/CM1/CM2 : Mme GODET : 21 enfants (4+6+11).

Cette année, l'équipe pédagogique a été renforcée Mme LIEGARD, une AESH qui sera présente en classe de PS-MS-GS et CE1-CE2.

ACTIVITES ET INITIATIVES AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Plusieurs projets pédagogiques ont été mis en œuvre durant l'année scolaire 2024-2025, avec un total de dépenses de **11 486 €**.

***APE** : 2 000 € + 1 000 € subvention exceptionnelle pour la fresque : 3 000 €

***Mairie** : 3 526 € en transport + 2 700 € pour la piscine + 500 € subvention exceptionnelle pour la fresque : 6 726€ (hors budget fournitures et matériel)

***Coopérative scolaire** : 1 760€

Ci-dessous quelques exemples des projets réalisés :

☺ Projet fresques murales pour embellir l'école : toutes les classes ont participé à cette action pendant le mois de mai.

☺ Sorties à Hermanville s/Mer : 23/05 – classes de CE-CM et le 02/06 – classes de PSMS-GSCP (travail sur la biodiversité au bord de la mer).

☺ Sortie au Naturospace : 26/05 - classe de GS/CP

☺ Sortie à Honfleur : 26/05 – Classe de CM

☺ Sortie à Paris - remise des prix du concours « Nous Autres » au Musée du quai Branly : 27/05 – classe de CE. Les classes lauréates ont reçu leur prix des mains de Lilian Thuram, en reconnaissance de leur réalisation artistique sur le thème fondamental de « la déconstruction du racisme »

☺ Journée Athlétique Aunay-sur-Odon : 24/06 – classe de CM

☺ Lecture de contes (Salon du livre) : collaboration avec l'Atelier de Villy – Classes de PS/MS-GS/CP

☺ Mise en place du compost, sensibilisation et participation des élèves chaque midi.

PROJETS PREVUS POUR L'ANNEE 2025-2026

Les projets pédagogiques prévus pour l'année scolaire 2025-2026 sont nombreux et variés. En voici quelques exemples :

☺ Projet danse africaine, chant, conte, percussions à l'Atelier de Villy-Bocage : toutes les classes

☺ Projet équitation : élèves GS et CP

☺ Natation : Élèves de GS, de CP et CM1

☺ Spectacle « P'tite planète » à l'Atelier de Villy-Bocage (en lien avec le SEROC), élèves de CP, CE1 et CE2.

☺ Exposition "Toucher l'art" à Lisieux, PS-MS-GS et CE1-CE2

☺ Spectacle de Noël : vendredi 12 décembre 2025 (chorale, spectacle puis photos avec le Père Noël)

☺ Projet DRAMA : pièce de théâtre en anglais, danse traditionnelle et chant en anglais – classe de CE2-CM

☺ Spectacle de fin d'année et Kermesse : vendredi 19 juin 2026

TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

5-6 DÉCEMBRE 2025

ENSEMBLE FAISONS BOUGER LES LIGNES

SAMEDI 6 DECEMBRE À VILLY-BOCAGE

rendez-vous rue des écoles

LES ASSOCIATIONS DE VILLY-BOCAGE SE MOBILISENT

ACTIVITES SPORTIVES PRIX LIBRES MINI 5€

AU PROFIT DU TELETHON

10h-12h

TRAIL encadré, de 12km et 170m de dénivelé positif

14h

RANDONNÉES 4 et 9km

RANDOS VTT encadrées, de 10 et 25km

12h-18h

à la salle des fêtes

Concours de **PÉTANQUE**

Défis **MUSCU** parraînés

à l'Atelier

Vente de **LIVRES** de seconde main

CRÊPES PARTY

Où acheter des **CRÊPES** au profit du Téléthon ?

À VILLY-BOCAGE

VENDREDI 5/12	16h-18h	> à la sortie de l'école
SAMEDI 6/12	12h-18h	> à l'Atelier

En vente également : café, thé et chocolat chaud

À VILLERS-BOCAGE

VENDREDI 5/12	14h-18h	> à Carrefour Market
SAMEDI 6/12	10h-18h	> à Carrefour Market et à la boutique de Jade

la Ligne du don **3637**

Service gratuit + prix appel

TELETHON.FR

le don en Ligne

avec le soutien de Carrefour market

Optic 2000 Optique & Audition

L'ÉTINCELLE · Groupe Tonton Marcel · Villy Village Association des Villyoises · VILLY DÉCOUVERTES · APE ECOLE VILLY-BOCAGE